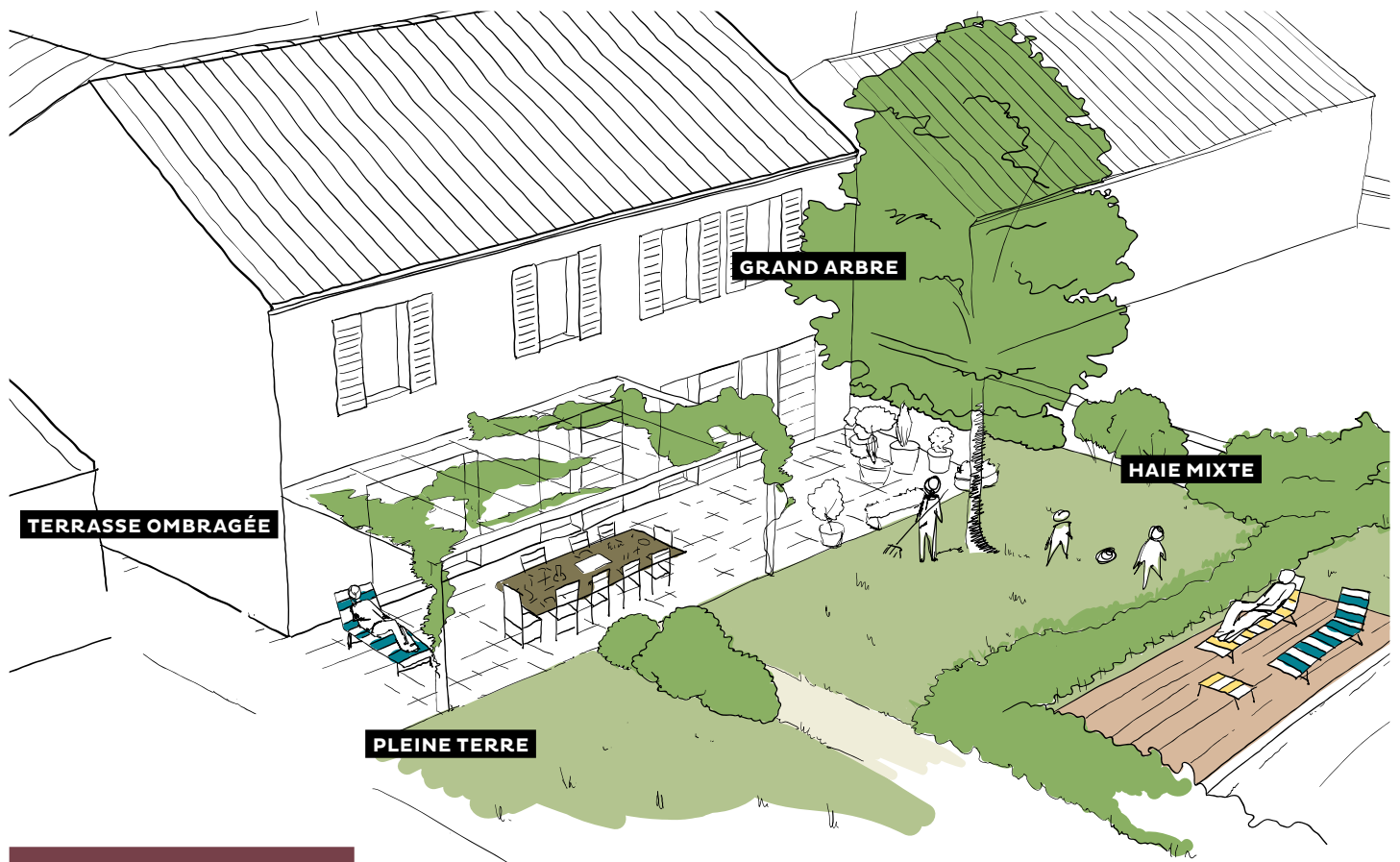


vivre dehors

.....
Le jardin est une continuité de la maison, il est une véritable pièce à vivre supplémentaire qui permet de profiter du jardin au gré des saisons.





viure dehors

« Avoir un jardin » est, on le sait, une des principales raisons qui poussent les citadins à venir s'installer dans le périurbain. À ce désir de nature, mais une nature réservée et protégée dans l'enclos privé du jardin, il faut associer la culture du « viure dehors », typique du monde méditerranéen.

C'est dire l'importance de penser en même temps le projet de la maison et celui du jardin et des espaces extérieurs. D'autant qu'aujourd'hui, les terrains ont des tailles de plus en plus réduites et qu'il faut donc optimiser l'espace, tout en préservant le plus grand confort et les usages.

DEDANS / DEHORS

L'aménagement des espaces de vie dans le prolongement immédiat de la maison organise la relation, le passage entre le dedans et le dehors. Ainsi, la terrasse accolée à l'habitation offre un espace intermédiaire entre le jardin et l'intérieur. Elle est une pièce en plus dans la continuité immédiate des pièces à vivre.

Une véranda vitrée, c'est « un jardin d'hiver », qui permet de profiter à l'année de l'extérieur, tout en étant protégé des intempéries. Elle joue aussi un rôle important dans la régulation thermique : elle doit être pensée en rapport avec le volume de la maison et son orientation est primordiale. Enfin, sur des parcelles plus étroites, la création d'un patio fait entrer la lumière au cœur de la maison. C'est une pièce à ciel ouvert, à l'abri du vent, elle peut accueillir des végétaux plus fragiles.

AU RYTHME DES SAISONS

Le jardin est une continuité de la maison, une pièce à vivre supplémentaire. Mais nous n'habitons pas ces espaces extérieurs de la même manière au fil des saisons. On cherche l'ombre pleine d'une terrasse protégée en été, une ombre plus légère et un soleil tamisé à la mi-saison, un plein soleil l'hiver à midi, à l'abri d'un mur et tourné vers le sud. La position sur le terrain et l'orientation de la maison et de ses annexes sont donc bien primordiales si l'on veut tout à la fois dégager des espaces extérieurs généreux et pouvoir en profiter au fil des mois. Un simple banc adossé à un mur chauffé par le soleil, l'ombre d'une loggia surmontée d'une terrasse ouverte sur le grand paysage, une treille envahie par une grimpante ou un grand arbre et son feuillage protecteur, sont quelques-unes des figures les plus familières de cet art de viure dehors.



Photographie © CAUE 34



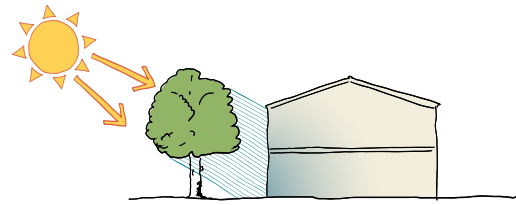
Photographie © Pierre-Yves Brunaud

L'EAU, UN BIEN PRÉCIEUX

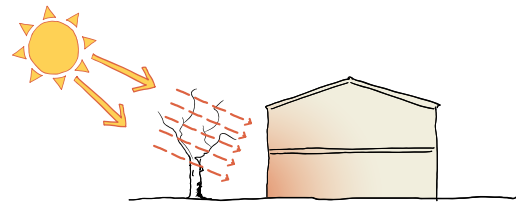
Que ce soit en ville ou à la campagne, la mise en valeur de l'eau est très présente en Provence. Lavoirs, fontaines, bassins, cette eau « maîtrisée » est représentative d'un savoir-faire ancestral et de la conscience d'un bien commun précieux. Aujourd'hui, la piscine privée prend la place de ces éléments d'agrément. Mais la taille des parcelles étant de plus en plus réduite, elle occupe une part importante du jardin, rendant souvent impossibles la plantation d'arbres d'ombre et l'usage récréatif du jardin. La parcelle se minéralise et entraîne une surchauffe en saison estivale. Une piscine, c'est aussi un coût de gestion et du temps d'entretien pour un usage saisonnier. Il vaut mieux parfois envisager des alternatives à la piscine (bassin, petites pièces d'eau...). La récupération des eaux de pluie pour l'arrosage du jardin est une solution à envisager. Elle participe d'une prise de conscience globale qui remet au goût du jour des pratiques séculaires. Depuis longtemps, en effet les jardiniers collectent l'eau vers une cuve alimentée par les descentes de gouttières.



Photographie © gramvert.com D.R.



Été, besoin d'ombre



Hiver, besoin de lumière

UN PATRIMOINE LOCAL

bastides et bassins en Provence

Outre leur fonction esthétique, les bassins avaient une véritable utilité dans la vie quotidienne des bastides. L'eau, bien précieuse en Provence, était acheminée par un réseau de canalisations, stockée dans le bassin et redistribuée entre usage domestique (lavoir, fontaine, abreuvoir) et usage agricole (irrigation des terres). Les matériaux utilisés permettaient de retenir l'eau : la pierre, enduite de plâtre ou de chaux, restait la plus utilisée et offrait un charme particulier au bassin.

Le bassin dans la bastide provençale était généralement situé au centre et avait une forme simple (oblongue ou rectangulaire). Il répondait à de véritables besoins techniques à l'origine et agrémentait les terrasses et les abords de la maison. Véritable lieu de vie aquatique, il offrait tranquillité et harmonie au jardin.

LE SAVIEZ-VOUS ?

les matériaux poreux favorisent l'infiltration de l'eau

Dans les parties minéralisées du jardin, il est recommandé d'utiliser des matériaux poreux ou non jointés afin de laisser l'eau s'infiltrer dans le sol : stabilisé, gravillons, dalles non jointées, « pas japonais »... L'imperméabilisation massive des sols dans le périurbain conduit à créer des îlots de chaleur, à augmenter le risque d'inondation et à réduire la biodiversité.





ÉNERGIE & CLIMAT

se protéger du soleil : la treille et la tonnelle

Pour protéger la terrasse du soleil et se ménager une ambiance fraîche et ombragée en été, on peut choisir la treille ou la tonnelle accompagnée d'une plante grimpante. De nombreuses essences sont adaptées à notre région : vignes, jasmins et faux jasmins (persistants), « rosier banks » (persistant), glycines, clématites, bignonnes, bougainvilliers (persistants). Les dispositifs de toiles tendues apportent de l'ombre, mais ne permettent pas une protection thermique contre la chaleur.



© photographie CAUE13



POINT RÉGLEMENTAIRE

Pour implanter une piscine sur un terrain, il faut que celui-ci soit suffisamment grand pour être « piscinable ». L'installation d'une piscine ancrée dans le sol nécessite de faire une déclaration de travaux en mairie (entre 10 et 100m²). Les piscines doivent respecter la réglementation du PLU, notamment les distances par rapport aux limites séparatives (2 m).

La réglementation des piscines exige l'installation d'un dispositif de sécurité conforme: alarme, couverture de sécurité, abri de piscine, clôture. Il faudra alors veiller à intégrer au mieux le dispositif choisi.

→ **Renseignez-vous auprès de votre mairie.**

LES FICHES CONSEILS PAYSAGES PÉRIURBAINS

- 00 **les paysages périurbains**
- 01 **choisir un terrain**
- 02 **bien s'implanter sur sa parcelle**
- 03 **habiter la plaine**
- 04 **construire avec la pente**
- 05 **une maison en Provence**
- 06 **une maison méditerranéenne bioclimatique**
- 07 **stationner**
- 08 **agrandir la maison**
- 09 **diviser la parcelle**
- 10 **vivre dehors**
- 11 **cultivons notre jardin**
- 12 **ma clôture, notre rue**
- 13 **la fenêtre sur le paysage**

TÉLÉCHARGEZ LES FICHES CONSEILS

→ à télécharger sur
caue13.fr/fiches-conseils-paysages-periurbains

→ à télécharger sur **le site de la DRAC PACA**
rubrique **aides et démarches** / démarches et conseils
architecture et patrimoine

POUR EN SAVOIR PLUS

CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

→ réception du public sur rendez-vous en mairie des
communes adhérentes

 www.caue13.fr

 caue13@caue13.fr

 04 96 11 01 20